



# AVIS PUBLIC

## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le 4 octobre 2022, le Règlement autorisant un emprunt de 566 900,00 \$ pour financer l'aide à être versée par la ministre de la Culture et des Communications du Québec pour la réalisation du projet intitulé Développement des collections 2022-2023 dans le cadre du programme « Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 » (2022, chapitre 119) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 21 octobre 2022.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 2 novembre 2022.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière